

Dossier

de rentrée

2017-2018

Collège

Lycée

Ce livret est adressé à toutes les familles qui nous
confient la scolarité de leur enfant.

Il reprend un maximum de renseignements et de dates
utiles pour l'année scolaire 2017-2018.

Certaines informations sont très importantes.

Merci de prendre le temps de le lire attentivement et de
le conserver.

MOT DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le dossier de rentrée habituel, vous permettant de retrouver bon nombre d'informations sur l'organisation et la vie de l'Institution.

A partir de septembre 2017, j'en serai le nouveau chef d'établissement à la fois du collège, du lycée et de son « Post-Bac », en remplacement de Madame Sylvie ROBERT.

Je tâcherai de poursuivre l'ensemble des engagements pris par le conseil d'administration de l'OGEC, notamment dans les projets immobiliers.

J'ai la chance de retrouver dans cette institution Evelyne SMOCZYK, chef d'établissement de l'école, avec qui j'ai partagé la direction de Saint Joseph à ANICHE entre 2006 et 2011.

Le départ de Madame MAWART pour une académie plus ensoleillée occasionne l'arrivée sur le collège de Monsieur RENAULT, en tant qu'adjoint de direction sur les niveaux 6^e, 5^e, 4^e et 3^e.

Monsieur FRENEL reste quant à lui adjoint de direction du lycée sur les niveaux 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale.

Monsieur MASQUELIER continuera de s'occuper des classes préparatoires.

Je voudrais vous remercier pour la confiance que vous accorderez à l'Institution Saint Jean, très bel établissement que je découvre depuis quelques semaines et qui permet de voir épanouir vos enfants.

Nos résultats aux examens ont été excellents, en attendant les résultats des concours, grâce à une implication de tous, élèves, parents, professeurs, équipes éducatives ...

Je vous souhaite, en attendant la rentrée, de très bonnes vacances estivales.

Christophe GEORGES
Chef d'établissement

SOMMAIRE

▪ Rentrée – Organisation :	p 5
- <i>Rentrée des classes - Réunions de parents - AG APEL - Temps d'intégration des 6èmes - IPAD - Manuels scolaires / ARBS - Fournitures - Casiers - Photos de classes - Droit à l'image - Certificat de scolarité - Carnet de correspondance.</i>	
▪ Horaires Collège / Lycée / Prépa	p 8
▪ Vie scolaire	p 9
- <i>Absences - Retenues.</i>	
▪ Devoirs surveillés	p 9
▪ Ecole Directe	p 9
▪ Résultats examens	p 10
▪ Organigramme	p 10
▪ Calendrier 2017-2018 :	p 11
▪ Choisir et réussir son orientation	p 12
- <i>Le BDIO ; Réunions d'information sur l'orientation.</i>	
▪ Transports	p 13
▪ Point écoute - Infirmerie	p 14
▪ Restauration	p 15
▪ Règlement financier et Tarifs 2017-2018	p 16
▪ Enseignement des langues à Saint Jean : assistants, jumelages, examens	p 18
▪ Activités : CDI, E.P.S. et association sportive, clubs du midi	p 19
▪ Pastorale : Projet – Sacrements – Profession de Foi – Temps forts	p 20
▪ Les associations : Anciens élèves - APEL	p 22
▪ Table des annexes	p 27
Annexes :	
1. <i>En route vers le baptême et/ou à la Première Communion</i>	
2. <i>En route vers la Profession de Foi</i>	
3. <i>En route pour la Confirmation</i>	
4. <i>Proposition Groupe chorale</i>	
5. <i>Règlement intérieur des élèves</i>	
6. <i>Règlement du Conseil de discipline</i>	
▪ Notes	p 41
▪ Vos contacts	p 42

Rentrée - Organisation



A cette rentrée 2017-2018, Saint Jean accueillera près de **1760** élèves (école, collège et lycée) et environ **360** étudiants (prépa).

1) Rentrée de l'équipe éducative et des élèves

- ✓ **Vendredi 1^{er} septembre 2017 :** Pré-rentrée de l'équipe éducative
- ✓ **Lundi 4 septembre 2017 :** Rentrée des élèves Collège – Lycée – CPGE

- **6^{ème}** :
 - **8h15** : Temps d'accueil puis montée en classe avec le professeur principal
 - **11h** : Célébration à la chapelle et rencontre avec l'équipe.
 - **Midi** : Repas offert à tous les 6^{èmes}
 - **13h** : Retour en classe avec le professeur principal
 - **13h45** : Fin de la journée et sortie des élèves
- **5^{ème}** : rentrée à 14h00 et sortie à 16h00
- **4^{ème}** : rentrée à 14h30 et sortie à 16h30
- **3^{ème}** : rentrée à 15h00 et sortie à 17h00
- **2^{nde}** : rentrée à 9h00 et sortie à 11h00
- **1^{ère}** : rentrée à 9h30 et sortie à 11h30
- **Terminale** : rentrée à 10h00 et sortie à 12h00

2) Réunions de Parents de rentrée

- | | | |
|---------------------------------------|-----------------------|---------|
| - Parents de 6^{ème} : | Le jeudi 7 septembre | à 17h30 |
| - Parents de 5^{ème} : | Le lundi 11 septembre | à 17h30 |
| - Parents de 4^{ème} : | Le mardi 12 septembre | à 17h30 |
| - Parents de 3^{ème} : | Le jeudi 14 septembre | à 17h30 |
| - Parents de 2^{nde} : | Le lundi 18 septembre | à 18h |
| - Parents de 1^{ère} : | Le mardi 19 septembre | à 18h |
| - Parents de Terminale : | Le jeudi 21 septembre | à 18h |

Ces réunions sont importantes, nous vous encourageons vivement à être présents :

- Découverte de l'équipe éducative et des progressions dans chaque matière.
- Elections des parents correspondants.

A l'issue de ces réunions, les PP rencontreront les parents correspondants élus au parloir des supérieurs.

3) Assemblée Générale de l'apel

Mot du président
p. 25

Samedi 30 septembre, de 8h30 à 10h

4) Temps d'intégration des élèves de 6^{ème}

Le premier temps a eu lieu le 3 juillet après-midi.

Le second se déroulera le vendredi 15 septembre après-midi.

5) IPAD

A la rentrée, les élèves de 4 de nos classes de 6^{ème} se verront dotés d'un **IPAD**.

Attention, il ne s'agit pas de remplacer le cahier ! Les cours y seront toujours écrits !

Il faut voir la tablette comme un support pédagogique parmi d'autres et un outil à la portée de tous.

Bien entendu, nous serons vigilants sur l'utilisation en classe et à la maison.

Pour cela, nous avons paramétré différents contrôles (sites bloqués, applications uniquement autorisées par le réseau Saint Jean...).

Courant septembre, des heures seront prévues avec le professeur principal afin de permettre la configuration de la tablette.

Grâce à cet outil, notre relation enfant/professeur ne pourra qu'évoluer de façon positive car chacun pourra apprendre des choses et pourra donner libre cours à sa créativité.

L'IPAD sera distribué en classe avant la fin du mois de septembre par les responsables techniques du projet IPAD, afin de le mettre en service.

6) Distribution des manuels scolaires (ARBS)

Une convention signée entre l'Institution et l'ARBS (Association Rotarienne des Bibliothèques Scolaires) permet aux élèves de St Jean de recevoir en prêt la totalité des manuels scolaires les premiers jours de la rentrée. Les livres sont prêtés aux élèves pour l'année scolaire. Ce partenariat permet aux familles de ne payer que le 1/3 du prix des livres neufs.

Une adhésion de 30 € est demandée pour chaque élève par l'ARBS.

Elle est remboursée lorsque l'élève quitte l'établissement définitivement.

Les sommes dues doivent être réglées à l'ARBS au plus tard le jour de la distribution (pass-adhérent + contribution).

Inscription avant
le 25 juillet 2017

Attention : pour pouvoir obtenir vos livres à St Jean, vous devez vous enregistrer sur le site de l'ARBS **avant le 25 juillet 2017**, à l'adresse suivante : www.arbs.com

La distribution des manuels scolaires se déroulera **le 1^{er} septembre 2017** suivant le tableau **ci-dessous** (Prévoir un sac pour reprendre les livres).

Une même famille pourra récupérer tous les livres en même temps.

COLLEGE	Vendredi 1 ^{er} septembre
6 ^e (sauf classes IPAD)	9h à 9h30
5 ^e (sauf classes IPAD)	9h30 à 10h
4 ^e (sauf classes IPAD)	10h à 10h30
3 ^e	10h30 à 11h30

LYCEE	Vendredi 1 ^{er} septembre
2 ^{de}	8h30 – 9h50
1 ^{ère}	1 ^e ES : 9h50 – 10h10
	1 ^e S 10h20 – 11h05:
	1 ^e L : 10h10 – 10h20
Terminale	TES : 11h05 – 11h25
	TL : 11h25 – 11h35
	TS : 11h35 – 12h20

Permanence de distribution : le mercredi 6 septembre de 9h à 11h

Carte Génération #HDF pour les lycéens

Tout lycéen peut bénéficier d'une subvention créditée sur une carte personnelle et gratuite appelée « **carte Génération #HDF** ».

Elle est de 100 € en 2nde, et de 55 € en 1^{ère} et terminale.

- **Si vous n'avez pas encore la carte**, vous devrez en faire la demande sur le site <http://www.generation-npdcp.fr/>
Après validation de votre demande, vous recevrez directement la carte chez vous.
- **Si vous avez déjà la carte**, les droits seront mis à jour par l'établissement.



7) Fournitures

Les élèves se présentent le jour de la rentrée avec les fournitures de base et celles réclamées par les enseignants.

Collège :

Pour les familles ayant fait le choix de commander via l'APEL, la distribution des fournitures scolaires se fera par les membres de l'APEL le **1^{er} septembre 2017**.

Sur proposition de l'APEL, le foyer du collège propose la vente de **fournitures scolaires de base**. Cela a pour but de permettre aux élèves de se dépanner en cas de perte, de casse...

**Distribution des
fournitures COLLEGE**
Le 1^{er} septembre 2017
14h-17h
Salle de sport de l'école
(entrée au 52 rue St Jean).
Par l'APEL

Lycée :

→ Aucune liste de fournitures n'est proposée au lycée. Certains enseignants laissent toute latitude aux élèves, d'autres ont des demandes plus spécifiques qui sont faites à la rentrée.

→ **Achat groupé de calculatrices :**

Un achat groupé sera proposé dès la rentrée aux élèves de 2nde par l'équipe des professeurs de mathématiques. Inutile donc d'acheter un modèle à l'avance. Si vous devez renouveler votre matériel, il est judicieux d'attendre la rentrée.

Il n'y aura bien entendu aucune obligation d'achat et vous restez libre d'utiliser un modèle.

A compter de juin 2018, toutes les calculatrices utilisées pour le Bac devront être graphiques et surtout posséder le mode examen.

8) Casiers

Les collégiens et les lycéens n'ayant pas de salle fixe attribuée peuvent bénéficier d'un casier ; un contrat de mise à disposition vous sera remis à la rentrée par la vie scolaire collège/lycée.

9) Photos de classe/individuelles

La photo de classe et les photos individuelles auront lieu :

- Pour les élèves du collège : **jeudi 14 septembre 2017.**
- Pour les élèves du lycée : **vendredi 15 septembre 2017.**
- Pour les élèves de prépa : **mercredi 13 septembre 2017.**

NOUVEAUTE - COMMANDE DE PHOTOS

Vous aurez la possibilité de commander les photos de classe et les photos individuelles de vos enfants en vous connectant directement sur le site <https://ecole-directe.com> à l'aide de vos identifiants et mots de passe, avec règlement par carte bancaire.

Les paiements en espèces ne seront pas acceptés.

10) Droit à l'image

Dans le cadre des activités du collège ou du lycée, les élèves peuvent être photographiés ou filmés. Les images peuvent être diffusées (par exemple, diaporama - Voici Saint Jean - Info Saint Jean, site internet, site de la Paroisse Saint Maurand-Saint Amé ...)

En cas de refus de diffusion des photos, merci de le signifier sur la fiche complémentaire jointe

11) Certificat de scolarité

Les élèves qui souhaitent un certificat de scolarité sont priés de s'adresser au secrétariat de vie scolaire. Cependant **2 certificats de scolarité sont remis à tous les élèves le jour de la rentrée.**

12) Carnet de correspondance

Les élèves reçoivent le jour de la rentrée un carnet de correspondance.

Ce carnet est un moyen de communication entre la famille et l'établissement, il doit permettre une correspondance rapide entre les parents et l'équipe éducative.

Le principe est simple : tout écrit doit être signé à la fois par les parents et le membre de l'équipe éducative concerné.

L'élève doit toujours l'avoir sur lui !

Horaires

Collège – Lycée - Prépa



Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi	Collège 8h15 – 12h10 13h50 – 16h50	Lycée 8h15 – 12h10 13h50 – 17h45	Prépa
Mercredi	Collège Cours le matin ; pas de cours l'après-midi (sauf options rugby et hockey)	Lycée Cours le matin et possibilité de cours de 13h50 à 17h45	8h15 – 12h55 14h10 – 18h40
Samedi	Pas de cours		
- Pour les collégiens et lycéens, une étude surveillée est proposée le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h15 à 17h45. - Le matin : l'accueil des élèves est possible dès 7h30. Nous souhaitons vraiment éviter les attentes en dehors de l'établissement. - Certaines options pourront être dispensées durant le midi.			



Notre secteur (avenue du Maréchal Leclerc) est accidentogène, notamment en raison de la proximité du passage des tramways et de la circulation des voitures. Nous demandons aux parents de ne pas stationner en double file.
La plus grande vigilance est attendue de tous.



ABSENCES

En cas d'absence imprévisible de votre enfant, vous devez prévenir impérativement l'établissement avant 10h le matin :

par téléphone au **03-27-94-46-73** ou par mail à absence@stjean-douai.eu

Aucune absence ne sera enregistrée par le standard.

RETENUES

- Collège : les retenues s'effectueront le mercredi de 13h à 16h.
- Lycée : les retenues s'effectueront le samedi matin de 8h à 12h.

Devoirs surveillés



En plus des cours, des créneaux spécifiques sont réservés à des DS.

En 3^e et au lycée, un DS est organisé sur un créneau horaire défini dans l'emploi du temps :

- En 3^e : 2h tous les 15 jours
- Au lycée chaque semaine.

Ces DS mettent un peu l'élève en situations similaires à celles des examens officiels ; ils permettent à l'élève de s'évaluer et incitent à un travail régulier.

Le DS est obligatoire. Toute absence à un DS devra être justifiée.

Ecole directe



Les parents d'élèves du collège et du lycée peuvent consulter via *Ecole directe* :

- Les notes et moyennes de leur enfant au fur et à mesure de leur saisie par les professeurs,
- Le cahier de texte numérique,
- Les absences,
- Les retards,
- Les sanctions,
- La facturation.



En cas de perte ou d'oubli de votre mot de passe, merci de prendre contact avec Saint Jean.

Par mail, à l'adresse : contact@stjean-douai.eu ou par téléphone au 03.27.94.46.60 (standard)

De plus, de nombreuses informations peuvent être communiquées par le biais de cette plateforme (dates des conseils de classe, des réunions ...). Une messagerie professeurs/parents est également disponible.

Attention

Ne pas confondre compte parents et compte enfants.

Les identifiants et mots de passe sont différents.

Les élèves auront leurs propres identifiant et mot de passe pour un accès limité (notes, emploi du temps, cahier de texte).

Pour les nouveaux élèves, les identifiants et mots de passe seront remis en classe à la rentrée et leurs parents recevront leurs identifiant et mot de passe par mail et/ou par SMS.

Ces informations ne changent pas si vous étiez déjà à Saint Jean (parents et enfants).

Baccalauréat - Session 2017 :



	très bien	bien	assez-bien	passable	échec		reçus	
					après Oral	1er groupe		
TL	1	1	9	5	0	0	16	L : 100%
	6%	6%	56%	31%	0%	0%	100%	
TES	10	8	20	13	0	0	51	ES : 100%
	20%	16%	39%	25%	0%	0%	100%	
TS	36	19	30	25	0	0	110	S : 100%
	33%	17%	27%	23%	0%	0%	100%	

Reçus : **100,0%** dont **75,7%** avec mention

Ont obtenu la mention européenne : **97,4 %**

**Cérémonie de remise des diplômes du Baccalauréat
et des dossiers scolaires**
Le vendredi 1^{er} septembre 2017, à 18h au grand parloir

Diplôme national du Brevet - Session 2017 :

A l'heure où nous éditons ce fascicule, les résultats ne sont pas connus. Ils seront diffusés sur le site internet.



Organigramme

I. Direction – pôle pédagogique

Christophe GEORGES Chef d'établissement collège, lycée et prépa
Directeur coordinateur de l'Institution

Evelyne SMOCZYK Chef d'établissement 1^{er} degré

Adjoint de direction pédagogique

Bertrand RENAULT Directeur adjoint du collège

Odin FRENEL Directeur adjoint du lycée

Jean-René MASQUELIER Directeur adjoint aux classes préparatoires

II. Associations

O.G.E.C. (Organisme de Gestion) Président : François SERPAUD

A.P.E.L. (Association des Parents d'élèves) Président : Xavier THIERRY

ANCIENS ELEVES ET ETUDIANTS Président : Didier FROUMENTIN

Calendrier 2017/2018



⇒ Calendrier des vacances scolaires - Académie de Lille – Zone B

Rentrée scolaire des élèves	Lundi 4 septembre 2017
Vacances de la Toussaint	du 21 octobre 2017 au 06 novembre 2017
Vacances de Noël	du 23 décembre 2017 au 8 janvier 2018
Vacances d'hiver	du 24 février 2018 au 12 mars 2018
Vacances de printemps	du 21 avril 2018 au 7 mai 2018
Vacances d'été	A partir du samedi 7 juillet 2018

✓ Calendrier des examens blancs

- Brevets blancs

1^e : Les **29 et 30 janvier 2018**

2^e : Les **19 et 20 avril 2018**

- Baccalauréat blanc

1^e : Semaine du **8 janvier 2018**

2^e : Début **avril 2018**

✓ Epreuves ASSR

L'épreuve ASSR sera proposée aux élèves de 5^{ème} et de 3^{ème} **courant avril-mai 2018**

✓ Formation EPICEA : du 22 au 26 janvier 2018.

✓ Rencontres individuelles parents / professeurs

Une rencontre est prévue fin décembre 2017 - début janvier 2018 en collège et avant la mi-janvier en lycée.

✓ Temps pédagogiques (pas de cours pour les élèves)

- **Lundi 16 octobre 2017**

- **Mercredi 21 mars 2018 après-midi**

✓ Journée des communautés : (pas de cours pour les élèves)

- **Vendredi 1^{er} décembre 2017**

✓ Baptême de promotion des prépas

- **Samedi 9 décembre 2017**

✓ Portes ouvertes

- **Samedi 17 mars 2018** (Prépa)

- Dates à confirmer en école, collège et lycée.

✓ Sacrement de Confirmation : **Dimanche 20 mai 2018, à 11h à la Collégiale Saint Pierre**

✓ Profession de Foi : **Samedi 26 mai 2018, à 11h à la Collégiale Saint Pierre.**



Choisir et réussir son orientation

L'ORIENTATION est l'affaire de tous !

Parents, enseignants, éducateurs, animateurs BDI, représentants de l'APEL... sont concernés pour l'accompagnement au choix personnel et professionnel de chacun de nos élèves dès la 6^{ème}.

L'éducation au choix ou l'accompagnement à l'orientation se construit tout au long de la scolarité, de façon à permettre aux Jeunes de bâtir leur projet en adéquation avec leurs capacités, leurs sensibilités, tout en veillant au contexte familial, économique, géographique...

Forum Post-Bac
Samedi 20 janvier 2018
de 9h à 12h

Forum des métiers
Samedi 24 mars 2018
de 10h à 12h



- ✓ bien informer sur les cursus de formation avec leurs passerelles, leurs dynamiques ⇒ **BDIO**
- ✓ mettre en lien avec les structures, les personnes ressources, les dispositifs ... en charge de l'orientation ⇒ **Forum Post-Bac, forum des métiers et conférences.**
- ✓ préserver un dialogue permanent entre élève-famille ou responsables, et l'école

- ✓ **et surtout ne jamais oublier que l'élève est un « Être en devenir » et que notre mission est de le faire grandir en croissance et en humanité.**



1) Le BDIO

Contact : Maryline WIGNIOLLE

Bureau de **D**ocumentation et d'**I**nformation sur l'**O**rientation :

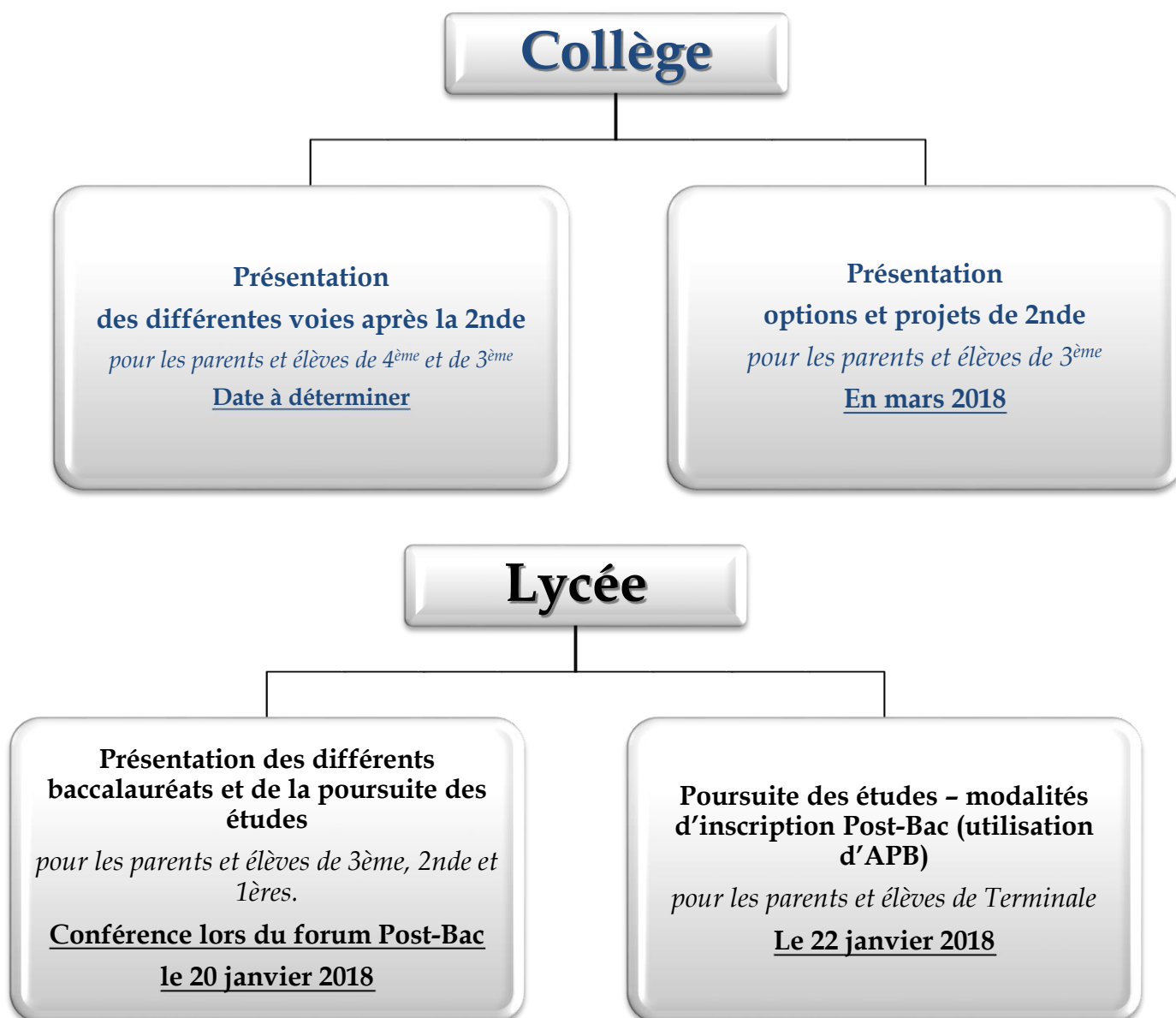
- On y trouve de multiples informations sur les métiers, sur les formations et orientations, et sur la suite des études.
- Chaque élève peut s'informer sur l'orientation tout en tenant compte de ses capacités et de ses envies.

*Qu'est-ce que c'est
le BDIO ?*

Au collège, les élèves apprennent d'abord à explorer et exprimer le plus clairement possible leurs aspirations. Ils découvrent ensuite les domaines d'activités puis la grande variété de métiers correspondants à ces secteurs, par le biais de vidéos, dispensées le midi.

Au lycée, nous mettons tout en œuvre pour que le choix post-bac soit une réussite pour l'élève, et nous concrétisons cette volonté par une série de conférences et un forum Post-Bac début janvier, où plus de 200 exposants viennent présenter leurs formations.

2) Réunions d'information sur l'orientation



Transports

Contact : Catherine NOWAK

Les prises en charge de transport pour 2017/2018 vous seront transmises par le Conseil départemental ou par EVEOLE.

Nous rappelons aux familles qu'elles doivent transmettre au transporteur l'ancienne carte de transport et le nouveau document de prise en charge pour obtenir la carte 2017/2018.

Les familles bénéficiant d'un titre de transport via le réseau EVEOLE doivent systématiquement faire une demande auprès de leurs services.

La demande est à faire en ligne directement sur le site eveole.com



Point écoute

Contact : Agnès DUBREUCQ



Difficultés relationnelles, familiales, comportementales, inquiétudes diverses,...
A sa demande ou sur conseil d'un enseignant, d'un éducateur, chaque jeune peut rencontrer, en toute confidentialité, Madame Dubreucq, psychologue de l'établissement :

Le mardi et le vendredi de 9h15 à 14h15

Les parents peuvent également solliciter un RDV avec leur enfant pour un entretien ponctuel.
Les rendez-vous sont pris auprès du standard de l'établissement.

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant puisse rencontrer Madame Dubreucq, merci de le signaler par écrit (à son intention) **avant le 6 septembre 2017.**



Infirmierie

Contact : Brigitte DELABRE

Horaires d'ouverture

Lundi	8h45 à 13h30
Mardi	
Mercredi	8h45 à 11h45
Jeudi	8h45 à 13h30
Vendredi	

Au-delà de ces horaires, le bureau de vie scolaire au rez-de-chaussée prend en charge les demandes.

Il est obligatoire d'apporter son carnet de correspondance visé au préalable par le professeur si l'élève était en cours.

Un élève malade doit d'abord passer à l'infirmierie ou au bureau de la vie scolaire, **il est interdit d'appeler directement les parents pour rentrer chez soi.**

Les parents qui recevraient un appel de leur enfant doivent téléphoner à l'infirmière ou aux CPE et faire le point avant d'entreprendre une démarche.

Par ailleurs, si vous avez du matériel médical (compresses, pansements, sparadrap, bandes....), des fauteuils roulants pliants pour faciliter les déplacements au sein de l'établissement, nous serions preneurs ; merci de contacter l'infirmière à la rentrée.



Contact pour carte ou repas exceptionnel : Marie-Catherine CARON
Contact pour problème de santé – régime spécifique : Brigitte DELABRE, infirmière

1. Les élèves de 6^e – 5^e – 4^e ont le choix entre externe ou ½ pensionnaire :

La ½ pension choisie par les familles est indiquée sur la facture.

Les élèves ont alors accès au restaurant *Your self*

Les élèves qui déjeunent occasionnellement approvisionneront leur carte régulièrement.

Une provision minimale de 30€ est demandée. Le prix du repas occasionnel est de 6,30€.

2. Les élèves de 3^e - lycée et prépa :

Quelle que soit leur modalité de régime : externe ou ½ pensionnaire, ils peuvent se procurer une carte qu'ils créditent et qui leur donne accès à un des restaurants : *Resto D.Ados* pour les 3^e, *Resto D.Ados* ou *Open Café* pour les lycéens et prépa.

Dans tous les cas, ils choisissent leur mode de restauration et composent leur menu. Le montant du repas sera fonction de leurs choix, et débité à chaque passage.

Pour valider le crédit sur la carte, il suffit de la recharger via Ecole Directe avec votre Carte bleue ou de déposer à la comptabilité votre chèque avec la mention « *Repas pour NOM Prénom de l'élève* ».



Aucun élève ne pourra prendre de repas si sa carte n'est pas suffisamment créditée.

Si le crédit de la carte est à 0 :

- la carte sera conservée en caisse lors du passage au restaurant scolaire et transmis à la comptabilité pour régularisation.

Toute carte perdue sera remplacée pour un montant de 10€.

Une carte oubliée est source d'erreur ou de fraude.
Comme pour le permis de conduire, elle est obligatoire pour se restaurer.

3. Les élèves devant suivre un régime

Les élèves qui doivent suivre un **régime alimentaire strict** (allergies graves avec certificats médicaux à l'appui) devront passer à l'infirmerie pour prendre un dossier de **demande de PAI** (Projet d'Accueil Individualisé).

Une réunion avec les familles concernées, l'infirmière et le responsable de la restauration sera organisée.

Un certificat médical est alors obligatoire.

4. Aides à la restauration

Du Conseil Départemental pour les collégiens. Transmettre votre avis d'imposition 2016.

Cette aide est décidée et octroyée par le Conseil Départemental. Elle peut varier de 0,89 € à 1,87 € par repas.

Contact : Marie-Catherine CARON - mc.caron@stjean-douai.eu

De Saint Jean : Une attention peut être apportée à la famille qui en exprimerait de façon exceptionnelle le besoin, et ce, dans la plus grande discrétion et confidentialité.

Contact : Marie-Catherine CARON - mc.caron@stjean-douai.eu



Règlement financier - Tarifs 2017/2018

Contact : Marie-Catherine CARON - Delphine RENARD

Facturation

Notre contrat d'association avec l'état (Loi DEBRE) laisse à la charge des familles certains frais de fonctionnement.

Le projet éducatif de l'école catholique est d'accueillir TOUS ! Et d'être une école accessible à tous ceux qui en acceptant et en adhérant à notre projet, désirent nous confier l'éducation et l'instruction de leur enfant, indépendamment de leurs ressources.

Le service « facturation » de Saint Jean peut accompagner les familles qui exprimeraient des difficultés financières, et rechercher avec elles, aides et solutions, et ce dans la plus grande discrétion et confidentialité.

Un seul relevé est envoyé début octobre pour l'année scolaire entière, avec les éléments connus en début d'année (redevance famille, régime...).

Des relevés intermédiaires vous seront envoyés chaque fin de trimestre (Noël, Pâques, juillet) s'il y a des régularisations à faire (changements de régime, facturation d'autres éléments, bourses nationales...)

1. Tarifs annuels 2017-2018

	TOTAL ANNUEL EN COLLEGE	TOTAL ANNUEL EN LYCEE	TOTAL ANNUEL EN PREPA
Redevance Familiale	840	980	2 650 (c)
Demi-Pension (1)	758 (a)	(b)	(b)
Hébergement (2)			De 5280 € à 5880 €

(1) (a) Demi-pension de la 6^e à la 4^e: 1^{er} trimestre = 325 €, 2^e trimestre = 290 €, 3^e trimestre = 143 €. Le 3^e trimestre tient compte du départ anticipé des élèves du fait des examens de fin d'année.

(b) Les élèves de 3^e, du lycée et prépas passent « à la carte » (formule à partir de 4€).

Dans tous les cas, il faut recharger au préalable la carte de restauration – il ne sera pas possible de prendre des repas si la carte n'est pas chargée.

(c) Pour les prépas s'ajoute le coût de la préparation des oraux : 200 € pour les 1^{ères} années et 400 € pour les 2^{èmes} années.

(2) Pour les prépas uniquement hébergés par l'Institution (toutes charges comprises).

2. Autres frais

→ Repas pris exceptionnellement (pour les externes) : 6,30 €

→ Cotisation annuelle APEL : 17 €

→ Location de casiers au lycée : 25 € (se rapprocher du CPE pour l'attribution et le paiement)

→ Classes IPAD : 18€ par mois, soit 180 € par an (cf. convention et charte distribuées en début d'année)

3. Réductions – aides – bourses

a) Réduction sur la redevance familiale

Les familles qui inscrivent plusieurs enfants dans l'établissement bénéficient d'une réduction de :

- 5% pour le 2^e enfant
- 20 % pour 3^e enfant
- 50 % pour le 4^e enfant
- 100 % pour le 5^e enfant

Le tarif complet est appliqué à l'aîné.

b) Réduction sur la ½ pension (Hors prépa, maternelle)

Une réduction est accordée pour les familles ayant plusieurs enfants demi-pensionnaires à l'Institution (le tarif complet étant appliqué à l'aîné) :

- Pour le 3^e enfant en demi-pension à Saint Jean - **15 %**
- Pour le 4^e enfant en demi-pension à Saint Jean - **30 %**

c) «Bourses Saint Jean»

Des bourses accordées par «Saint Jean» sont proposées à toutes les familles selon leurs revenus. Ces bourses s'ajoutent aux autres réductions déjà accordées (familles nombreuses ou bourse de l'état). Voir imprimé joint.

d) Bourses et aides au collège

Bourse nationale, bourse départementale, fonds social des cantines et aide à la restauration. Veuillez joindre Mme CARON à la rentrée et lui envoyer votre avis d'imposition 2016 (revenu 2015) afin de consulter les barèmes de l'académie et de pouvoir vous envoyer un dossier pour l'obtention de ces différentes aides.

e) Bourses et aides au lycée

Pour les nouveaux boursiers (dont la demande a été faite en mars 2017), merci de remettre à Mme CARON à la rentrée le coupon de la notification d'attribution. Pour les futurs boursiers la demande ne se fait qu'en février, un courrier sera alors envoyé aux lycéens à cette période.

4. Autres Remarques

a) Changement de régime

Afin d'éviter les excès et la multiplication des opérations administratives, **tout changement de régime** (sauf cas médical) ne pourra **être pris en compte qu'en fin de trimestre, pour le trimestre suivant**.

Dans ce cas vous recevrez un bordereau de régularisation (positif ou négatif selon le cas) afin de corriger le régime connu en début d'année.

- 2^e trimestre : avant les vacances de Noël.
- 3^e trimestre : avant les vacances de Pâques.

b) Les factures peuvent être payées mensuellement, trimestriellement ou annuellement

Nous vous demandons de payer d'avance (et non à terme échu) et de joindre Mme CARON en cas de problème de règlement.

c) Prélèvements automatiques

Les parents qui désirent régler par prélèvement automatique doivent remplir un mandat de prélèvement et y joindre un RIB. Cette mesure est inutile pour ceux qui réglaient déjà par prélèvements l'an dernier. Les parents qui désirent cesser le prélèvement doivent le signaler par écrit à la comptabilité (d.renard@stjean-douai.eu).

d) Absences de longue durée

Une réduction sur la restauration uniquement peut être accordée pour une absence de plus de 7 jours consécutifs. La demander par écrit à la comptabilité en fournissant un certificat médical.

e) Assurance individuelle accident

Chaque élève est garanti contre les accidents corporels dont il peut être victime ou qu'il peut causer, tant au cours de la vie scolaire que lors des activités extrascolaires et du trajet. Cette assurance est souscrite par l'institution Saint Jean auprès de la Mutuelle Saint Christophe. Le coût de l'assurance est pris en charge par l'Institution Saint Jean et n'est pas facturé. Il est donc inutile de nous fournir une attestation d'assurance personnelle.

ATTENTION : l'établissement ne fournira plus directement d'attestation d'assurance aux élèves.

Chaque parent est invité à se connecter sur le site de la *Mutuelle St Christophe* en accès libre (« Espace parents » → Rubrique *Informations pratiques*) pour consulter la notice d'information dans laquelle figure le tableau des garanties, la définition des exclusions, le tarif et à formaliser son accord.

Après acceptation de la notice d'information, le parent obtient son attestation en retour.



Enseignement des langues à Saint Jean

1. Les assistants de langues

Chaque année, Saint Jean accueille des assistants de langue étrangère dont la mission est de travailler avec et sous la responsabilité des enseignants de langue vivante.

Ils sont sollicités pour l'expression orale et pour les apports culturels inhérents à leur pays d'origine dont ils sont les ambassadeurs. Cette présence apporte une plus-value non négligeable à l'enseignement des langues vivantes, et une dimension internationale à notre établissement.

Nous accueillerons pour cette année :

- Marta GARCÍA SARMIENTO, en espagnol

2. Jumelages

Allemagne

- Städtisches Gymnasium Lünen-Altlünen, LÜNEN.
- Gymnasium Der Benediktiner, MESCHEDE.

Angleterre

- Skipton girls' high school (près de LEEDS).
- St Edmund's College, WARE.

Espagne

- IES Infante Don Juan Manuel, MURCIE

3. Les examens

En lycée

Nous proposons la préparation du **FCE** (First Certificate in English) qui est un examen de Cambridge, niveau B2 du cadre européen, reconnu en France et à l'étranger, voire obligatoire pour valider certains diplômes du supérieur.

La préparation est ouverte à tous, gratuite et sur la pause méridienne, à raison d'une heure par semaine.

Activités



1. Le CDI (Centre de Documentation et d'Information)

Le CDI est accessible à l'ensemble des élèves de la 6ème aux classes préparatoires, en utilisation personnelle ou en groupe classe sur une amplitude d'ouverture de plus de 47heures/semaine (de 8h15 à 17h45 sans interruption). Il est constitué d'un espace documentaire contenant les ouvrages en accès direct ainsi que des tables individuelles et de groupes, d'un espace presse avec un « coin consultation », d'une bibliothèque loisirs avec un « coin lecture » (romans et bandes dessinées), et d'un secteur informatique de près de 40 places, avec accès à Internet. Les secteurs documentaire et informatique sont tous deux équipés de vidéo projection. La capacité d'accueil, tous secteurs confondus, est d'une centaine de places.



2. E.P.S. et Association Sportive du collège et du lycée

Nous allons bénéficier dès la rentrée de nouvelles installations sportives. Dans la mesure du possible, nous souhaiterions que vos enfants puissent pratiquer avec des baskets toujours propres, à semelles lisses et claires.

Dans le cadre de l'Association Sportive, les professeurs d'E.P.S du collège et du lycée proposent une série d'activités sportives le mercredi et tous les midis de la semaine.

Le programme précis des activités et des horaires sera distribué à la rentrée, ainsi qu'un certificat médical spécifique.

Une participation unique de 10€ sera demandée pour l'adhésion à une ou plusieurs activités proposées par les enseignants d'EPS de l'établissement.

Une **Assemblée Générale Extraordinaire** se tiendra le :
Vendredi 22 septembre 2017 de 12h10 à 13h00.

Tous les élèves, parents et membres de l'équipe éducative sont vivement invités.

L'équipe E.P.S. du collège et du lycée

3. Clubs du Midi

Comme chaque année, une série d'activités sera organisée dans la plage du midi. La liste et les horaires seront précisés à la rentrée.

Parmi les activités probables : bibliothèque, CDI, foyer, télévision, chorale, clubs sportifs.

Pastorale du collège Saint Jean

Année 2017-2018

Equipe pastorale :
Eric Danneels, Marie Ilsi.
Prêtre accompagnateur :
Eric Boutrouille

« Recherchons donc ce qui
contribue à la paix, et ce qui
construit les relations mutuelles »
Rm 14,19

PASTO-CHOCO
Jeudi de 13h00 à 13h50

Cultivons

3ème

- Réflexion spirituelle animée par les élèves prépas
- Rencontre avec le prêtre
- Semaine des témoins : rencontre avec Laurent Gay

4ème

- Rallye le 27 septembre 2017
- Temps fort : acceptons nos différences !
- Semaine des témoins : rencontre avec Palavra Viva
- Carême : réflexion par classe « Comment Jésus par sa passion peut-il rejoindre nos souffrances ? »

5ème

- Catéchèse
- Culture religieuse
Le jeudi de 8h10 à 9h15
tous les 15 jours
- Profession de Foi
(cf annexe)

6ème

- Catéchèse
- Culture religieuse
Le vendredi de 8h10 à 9h15 tous les 15 jours

SACREMENTS

Baptême

Première Eucharistie

Confirmation

(cf annexe)

Pastorale du lycée Saint Jean

Année 2017-2018

2^{nde}

Taizé,
Propositions diocésaines,
Semaine des témoins :
Eric Julien.

Confirmation

1^{ère}

Taizé,
Groupe réflexion biblique,
Dieu ne veut que ton
bonheur... avec le Père
Canart,
Semaine des témoins :
COEXISTER.

Confirmation

PASTO-CAFE

Rencontre
mensuelle le
mardi
de 13h à 13h50

la paix

Terminale

Taizé,
Groupe réflexion biblique,
Conférence Mgr Garnier,
Semaine des témoins :
Eric Julien.
Rencontre avec un réfugié
franco-syrien.

Prépas

Concours général de
Théologie,
Conférence de Mgr Garnier,
Réflexion spirituelle
aux 3èmes,
Messe du dimanche soir en
Paroisse,
Rencontre avec un réfugié
Franco-Syrien.

Pour Tous :

 *Groupe
musical* 



Pour Tous :

*Temps fort
Toussaint,
Noël, Pâques.*

Journée de la Paix le 21 Septembre 2017
Ecole Collège lycée Prépas



Les associations

- **Association des anciens élèves**
- **Association APEL**



Association des Anciens Elèves

150^{ème} anniversaire

18 novembre

2017



*« Un peuple qui oublie son passé
n'a pas d'avenir » (W. Churchill)*

Ces mots nous amènent à ce que représente notre association. Mémoire vivante de l'Institution, elle a également vocation à la servir en participant à son avenir.

La journée s'ouvrira à 10h par la Messe, suivie de l'assemblée et du repas de prestige. Une visite guidée des locaux ainsi qu'une animation sportive par de jeunes anciens compléteront le programme.

Nous vous invitons à y participer nombreux.

Didier FROUMENTIN, Président

et les membres du Conseil d'Administration

Mr, Mme _____, année et classe de sortie : _____

Participera au repas du 150^{ème}, le samedi 18 novembre 2017, accompagné(e) de _____ personnes

Et joint un chèque de _____ € (30€/p)

A déposer à l'accueil de l'institution avant le 15 septembre 2017

ET SI J'EN FAISAIS PROFITER L'APEL ?

Chers Parents,

Alors que les derniers résultats d'examen tombent (DNN, Bacs, admissions post-bac...), la coupure estivale prend le dessus et permet à chacun de se ressourcer, se reposer, découvrir de nouveaux horizons ainsi que formuler de nouveaux projets pour l'année à venir.

Il en est de même pour l'APEL qui se projette sur les prochains mois et bâtit pour nos enfants de nouveaux projets en concertation les équipes pédagogiques et de direction. A ce titre, le CA de l'APEL souhaite la bienvenue à M. Christophe GEORGES.

Au travers des commissions (Parents correspondants, Fournitures scolaires, Orientation, Communication, Action citoyenne, Pastorale, Santé, Restauration, Evènementiel...) ce sont autant d'idées qui, un jour, ont germé dans la tête de parents ou d'enseignants puis sont devenues projets et enfin réalisations. Il y a de la place pour chacun, que vous ayez à **donner 1h, 1 journée ou un peu plus, de manière très ponctuelle ou plus régulière**, toutes les formes d'engagement sont possibles et respectables. L'épanouissement de nos enfants sera le fruit de ce que nous apporterons, des solidarités que nous aurons construites et de notre envie de travailler (et s'amuser !) ensemble.

Une grande partie de l'équipe 2016-2017. A l'APEL, on prend plaisir à monter des projets !



Mme Smoczyk Mme Robert Sophie France Xavier T Grégory Xavier P Valérie
Stéphane C Florence Helvia SylvieD SylvieC Astrid Catherine Rocco Laëtitia

En 2017/2018, nous commémorerons le centenaire de la Paix au travers différentes manifestations. Cette paix, si fragile, nous en sommes tous acteurs et responsables. Apprenons à la faire avec nous-même, nos proches et à la propager bien au-delà...

Que ce temps de vacances y soit propice ; je vous souhaite un très bel été

Xavier THIERRY - Président

President.APELstjeanDouai@gmail.com

CANDIDATURE comme ADMINISTRATEUR au Conseil d'Administration de l'Apel St Jean

M ou Mme NOM : PRENOM :

Parent de : NOM : PRENOM : en classe de :

Présente sa candidature à l'élection des membres du conseil d'administration de l'Apel, qui aura lieu lors de l'Assemblée Générale du **samedi 30 septembre 2017, 8h30-10h** (présence obligatoire pour pouvoir être éligible).

Talon à déposer ou à envoyer à l'attention de l'APEL à l'accueil Saint Jean - 246 Rue St Jean - 59500 Douai pour le **22 septembre 2017 au plus tard**.

Vos prochains rendez-vous avec l'APEL / SAVE THE DATE :

* Dès le **Vendredi 1^{er} Septembre 14h-17** pour la distribution des **Fournitures Scolaires** (pour ceux qui ont passé commande dans les délais !) **ATTENTION LIEU UNIQUE DE DISTRIBUTION : SALLE DE SPORT DE L'ECOLE** (Rue Saint-Jean)

* Aux réunions de rentrée de chaque niveau pour les **élections de Parents Correspondants** (voir ci-après)

* **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de l'APEL**

SAMEDI 30 SEPTEMBRE 8H30 à 10h00

Bilan moral et financier de l'exercice 2016-2017 / Présentation projets 2017-2018

Renouvellement d'une partie des membres du Conseil d'Administration (merci de compléter votre bulletin pour candidater et le retourner avant le 22 septembre

* Inauguration de l'Amphithéâtre et de la salle de sport. Samedi 30 Septembre (10h00-12h00)

* **CAFE- ACCUEIL** : samedi 14 Octobre à 9 h00 Réservez la date....

Pour un temps de rencontres, d'échanges, découvertes, propositions.....Toutes les infos à venir à la rentrée.

Pour nous contacter :

Vous avez une idée, une suggestion, ou êtes intéressés par une action spécifique ? Partagez le-nous

President.APELstjeanDouai@gmail.com ou par courrier envoyé ou déposé à l'accueil de l'établissement.

Nouveau en 2017-2018 : nous organiserons des permanences /point accueil tout au long de l'année. Dates et infos à venir. Consultez Ecole-Directe !

DESIGNATION DES PARENTS CORRESPONDANTS (Règlement simplifié)

La première mission de l'APEL consiste à organiser la représentativité des parents au niveau de chaque classe et à animer l'action des parents correspondants.

Dans chaque classe sont élus pour un an: 2 parents correspondants titulaires et 2 parents correspondants suppléants maximum.

Pour être élu, le parent candidat doit IMPERATIVEMENT être présent dans la classe pendant l'élection, même s'il a renvoyé son formulaire de candidature.

Il est déconseillé de cumuler plusieurs fonctions de PC de classe pour :

- assurer pleinement la charge de sa fonction,
- permettre une plus grande participation des parents.
- pouvoir participer à toutes les réunions de niveau.

CANDIDATURE comme PARENT CORRESPONDANT de CLASSE

Après avoir pris connaissance des missions du Parent Correspondant et s'engageant à respecter tous les points de la Charte du Parent Correspondant ainsi que le Règlement de désignation des parents correspondants et les approuver,

M ou Mme (Barrer la mention inutile) NOM : PRENOM :

Parent de : NOM : PRENOM : en classe de :

Présente sa candidature à l'élection des parents correspondants de la classe de son enfant, qui aura lieu dans la classe lors de la réunion de rentrée (voir calendrier prévisionnel fourni par l'institution)

Talon à déposer ou à envoyer à l'attention de l'APEL à l'Accueil Saint Jean 246 Rue St Jean 59500

Douai avant le 1^{er} septembre 2017 (cachet de la Poste faisant foi).

Fait le : Signature :

1) QUI PEUT ETRE PARENT CORRESPONDANT ?

Tout parent étant disponible, accueillant, patient, tolérant, dynamique, discret, diplomate et ouvert au dialogue, a la possibilité de faire acte de candidature. Il le fait par le formulaire que vous trouverez plus loin, ou à défaut de candidat déclaré, pendant la réunion de rentrée. Idéalement, dans chaque classe, il y a 2 PC titulaires et 2 PC suppléants.

2) LES MISSIONS DU PARENT CORRESPONDANT

1. Il est chargé d'assurer la liaison entre les parents et l'équipe éducative.
Dès sa nomination, il communique ses coordonnées aux parents de la classe et collecte les leurs.
2. Afin de remplir au mieux son rôle, il participe à la matinée de formation (voir le paragraphe suivant).
3. Le PC doit participer aux conseils de classe et aux réunions qui le concerne et auxquelles il est invité. Il en bloque rapidement les dates.
4. Il est l'interlocuteur privilégié de l'équipe éducative et de l'Apel pour sa classe.
5. S'il est informé d'un événement sérieux, il en fait immédiatement part au président d'Apel et au directeur- adjoint, ou à défaut au chef d'établissement.
6. Le PC ne doit pas agir seul.
7. Il ne doit pas voir la classe à travers son seul enfant.
8. Il a le devoir de rester discret sur tout ce qu'il apprendra d'une famille ou de la communauté éducative.
9. Il doit encourager le dialogue parents -professeur dans le cas d'une problématique individuelle.
10. Il est le porte-parole des revendications des familles, mais le fait toujours avec courtoisie et respect.
11. Il ne doit pas colporter des rumeurs.
12. S'il souhaite mener des actions d'animation ou de réflexion, il sollicite l'Apel et les parents de la classe.

En résumé, le parent correspondant de classe agit en lien avec tous les membres de la Communauté Educative dans l'intérêt de chaque élève et doit s'appuyer sur l'Apel dans les actions qu'il souhaite entreprendre.

3) LA FORMATION

En accord avec la **Direction**, l'Apel organise une formation, quelques temps après l'élection des PC. Elle a pour but de rappeler et d'insister sur les missions du PC et d'expliquer concrètement ce qu'il a à faire durant l'année scolaire.

Ce temps de formation est suivi de **l'élection des parents correspondants de niveau** (un titulaire et un suppléant).

L'APEL reste constamment à la disposition des PC pour toute question ou précision.

4) LE CONSEIL DE CLASSE

« Le conseil de classe fait grandir la personne quand la parole de chacun est mise au service du parcours de l'élève, lui permet de se situer avec lucidité et d'espérer en son avenir ». issu de : « Changer de regard », Enseignement catholique actualités, hors-série, août 2006,

Cette instance doit être le temps où les 3 principaux partenaires impliqués dans la relation éducative: enseignants, élèves et parents, peuvent communiquer dans une complète relation de confiance. Tout est donc organisé pour que le dialogue se noue dans les meilleures conditions. Ceci est possible par les 3 temps dédiés :

La préparation du conseil de classe

La tenue du conseil de classe

Le compte-rendu qui en est fait

Tous ces points sont développés au cours de la formation obligatoire mentionnée ci-dessus

Table des annexes

Annexe 1 : En route vers le baptême et/ou la première Communion

Annexe 2 : En route vers la Profession de Foi

Annexe 3 : En route vers la Confirmation

Annexe 4 : Proposition groupe chorale

Annexe 5 : Règlement intérieur des élèves

Annexe 6 : Règlement du conseil de discipline

Annexe 1

En route vers le Baptême et/ou la première Communion !

De quoi s'agit-il ?

Nous vous proposons la préparation au sacrement de Baptême et/ou de première Communion.

Le Baptême est la rencontre du Christ qui nous fait naître à la vie de Dieu. L'Eucharistie nourrit les baptisés.



Comment s'organise la préparation ?

Une rencontre de présentation le jeudi 21 septembre à 18h.

Un parcours de deux années avec des rencontres et des étapes pour la préparation au Baptême et une célébration à la veillée Pascale 2019.

Un parcours d'une année avec quelques rencontres pour la préparation à la première Communion et une célébration :

Le 3 juin 2018 à 11h à la collégiale Saint Pierre.



Comment s'inscrire ?

Il suffit de remplir le talon d'inscription ci-dessous, d'y joindre les pièces demandées, le tout sera à remettre à la pastorale avant **le 08 septembre 2017**.

Qui joindre pour plus d'informations ?

Equipe pastorale : le Père Eric BOUTROUILLE, Marie ILSKI et Eric DANNEELS au 03.27.94.46.69

TALON D'INSCRIPTION POUR LA PREPARATION AU BAPTEME ET/OU A LA PREMIERE COMMUNION

NOM : Prénom :
Classe :

- ☐ Baptême
- ☐ Première Communion
- ☐ Baptême et Première Communion

Souhaite participer au parcours de préparation. Nous joignons obligatoirement un extrait de Baptême (Première Communion) / ou un extrait de naissance (Baptême).

Signature des parents :

Annexe 2

En route vers la Profession de Foi 2018 !

De quoi s'agit-il ?

La Profession de Foi n'est pas un sacrement, mais une étape vers une foi plus personnelle et vers le sacrement de Confirmation. Le jeune réaffirme son statut de chrétien et renouvelle son engagement de Baptême pris pour lui par ses parents, parrain et marraine.

Réunion d'information
le jeudi 14 septembre 2017
à 19 h
Présence indispensable des
parents

*Nous avons
besoin de parents
pour animer : les
temps forts, la
retraite, le
service des
aubes !*

Comment s'organise la préparation ?

Une heure de catéchèse tous les quinze jours.

Trois temps forts dans l'année :

Remise des Evangiles le mercredi 18 octobre 2017 à 10h10 dans la chapelle de Saint Jean.

Remise de la lumière le samedi 9 décembre 2017 de 14h30 à 17h30 au collège de la Sainte Union avec une célébration à 18h à l'église Notre Dame (Douai).

Remise de la Croix le samedi 17 février 2018 de 14h30 à 17h30 au collège de la Sainte Union avec une célébration à 18h à l'église Notre Dame (Douai).

Une retraite de Profession de Foi les 13 et 14 avril 2018 à l'Institut Saint Jean de Douai.

La célébration de Profession de Foi aura lieu à la collégiale Saint Pierre de Douai :

Le samedi 26 mai 2018 à 11h00.



Comment s'inscrire ?

Il suffit de remplir le talon d'inscription ci-dessous, d'y joindre une participation de 50 euros par élève (le paiement devra avoir lieu avant le 15 novembre).



En route vers la Profession de Foi 2017 !

Qui joindre pour plus d'informations ?

Equipe pastorale : le Père Eric BOUTROUILLE, Marie ILSKI et Eric DANNEELS
au 03.27.94.46.69

**Talon à compléter et à remettre à Marie Ilski
avant le 08 septembre 2017**

M. et/ou Mme.....

Parents de en classe

de

☐ Souhaitons que notre enfant se prépare à la Profession de Foi.

☐ Souhaitons encadrer un groupe pour la retraite de Profession de Foi des 13 et 14 avril 2018.

☐ Souhaitons encadrer un groupe au temps fort du 09 décembre 2017.

☐ Souhaitons encadrer un groupe au temps fort du 17 février 2018.

La Confirmation :
Un sacrement pour accueillir la force
de l'Esprit Saint dans sa vie.
Et vous l'avez-vous reçu ?



« Si vous saviez !!! C'est Miraculeux !!!
C'est comme..... se laisser porter !
Savoir que le Seigneur est à mes côtés
pour toute ma journée, pour tout le temps.
Avoir quelqu'un sur qui s'appuyer... c'est
juste superbe **Louis.. Jeune confirmé**

Qui joindre pour plus d'informations ?
Equipe pastorale : Le Père Eric BOUTROUILLE, Marie ILSKI et Eric DANNEELS
au 03.27.94.46.69 ou 06.87.70.18.60
Talon d'inscription à remettre à la pastorale.

Talon d'inscription pour la préparation à la Confirmation 2018

NOM :Prénom :

Classe :

Souhaite participer au parcours de préparation à la Confirmation.

Je joins un extrait de baptême.

Une participation financière sera demandée afin de couvrir la retraite de Confirmation.

Signature des parents :

Signature de l'élève :





Un groupe de partage musical à Saint Jean
Dès la rentrée scolaire 2017-2018 !

 Celui qui chante
prie deux fois
(Saint Augustin)

Tu aimes chanter ?
Tu joues d'un instrument de musique ?
Tu veux continuer apprendre à chanter, à jouer !
Un espace horaire mensuel
sera proposé pendant l'année scolaire.
Tu as des questions ?
Tu veux des informations ? Contact : Eric Danneels

Pour avoir des renseignements sur le groupe musical de Saint Jean
Coupon à remettre à Eric DANNEELS pour le 9 septembre.

NOM : Prénom :

Classe :

Souhaite participer au groupe musical de Saint Jean :

Chant : Instrument :

Signature des parents :

Signature de l'élève :

Annexe 5

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ELEVES

L'inscription dans l'établissement marque la **complète adhésion** au règlement ainsi qu'aux règles de fonctionnement de l'Institution, de la part des élèves et de leurs familles respectives.

La signature de la **convention de scolarisation** et de la **charte éducative de confiance** a été réalisée conjointement par le Secrétaire Général de l'Enseignement catholique et la Présidente Nationale de l'APEL.

La signature de la convention de scolarisation et de la charte de confiance vaut acceptation du présent règlement et de ses annexes.

En début d'année, les élèves et les responsables légaux des élèves mineurs signent ce règlement.

PREAMBULE

Le présent règlement fait référence aux :

- Projet d'établissement : « *A la lumière de notre mission d'Eglise, Apprendre et Vivre, Apprendre à Vivre* »

Et

- Projet éducatif et Pastoral

validés par le Conseil d'Etablissement de Mars 2010 (consultables sur le site).

L'Institution Saint Jean est un établissement catholique d'enseignement, sous contrat avec l'Etat conformément à la loi du 31/12/1959 (loi Debré) pour les seules activités d'enseignement.

Tenant compte de la taille de l'Institution, ce règlement bien qu'unique comporte quelques spécificités liées à l'âge et au statut des élèves.

Il intègre également :

- Des annexes sur les prescriptions de bon usage des casiers et des lieux communs : CDI, foyer, infirmerie...

Les notions de **RESPECT et d'exemplarité** sont la base de notre Projet pour chaque élève et chaque adulte.

Chaque jeune doit le respect aux adultes et mérite le respect de sa personne. Ce règlement s'applique dans tous les lieux d'enseignement, de vie scolaire, les installations sportives (internes ou externes), les transports effectués par l'établissement (EPS, sorties ...), toutes sorties scolaires, quelles qu'elles soient.

CARNET DE CORRESPONDANCE ET CARTE

Le carnet de correspondance est remis le 1^{er} jour de l'année et doit être rempli sans délai, consulté régulièrement par la famille et tenu soigneusement.

Ce carnet est l'outil de liaison et de communication entre la famille et l'établissement.

L'élève est tenu de transmettre sans tarder à ses parents les documents et informations remis par l'établissement.

Chaque élève doit le garder avec lui ainsi que la carte informatique qui est strictement personnelle. La carte sert pour rentrer dans l'établissement, les retards, le self, l'open café....

Tout oubli ou non présentation du carnet de correspondance et/ou de la carte informatique pourra être sanctionné par 1H de retenue par la vie scolaire.

Toute perte ou falsification pourra être suivie d'un conseil d'éducation.

En cas de perte, le renouvellement de la carte sera facturé à un tarif de 10€, fixé par le conseil d'administration de l'Institution.

Le carnet de correspondance sera facturé également.

TITRE 1 : HORAIRES DE COURS – HORAIRES D'ACCES A L'INSTITUTION.

Les horaires d'ouverture aux Collégiens et aux Lycéens sont :

Ouverture des portes : du lundi au vendredi à partir de 7 h 30.

Horaires habituels des cours

08 h 15 – 09 h 10
09 h 10 – 10 h 05
Récréation à 10 h 05
10 h 20 – 11 h 15
11 h 15 – 12 h 10
Pause repas & détente : 12 h 10
13 h 50 – 14 h 45
14 h 45 – 15 h 40
Récréation 15 h 40
15 h 55 – 16 h 50
16 h 50 – 17 h 45

Certains cours peuvent être placés dans l'emploi du temps entre 12 h 10 et 13 h 50.

TITRE 2 - ACCES A L'INSTITUTION

L'entrée, 246 rue Saint Jean, est réservée aux seuls visiteurs.

La voie d'accès à l'Institution pour les élèves est unique : avenue du Maréchal Leclerc (portail en bois).

Conformément au plan Vigipirate, cette entrée ne doit en aucun cas être un lieu de rassemblements ou de discussions. Il faut veiller à ne pas gêner les riverains en stationnant ou en circulant et à ne pas polluer les abords de l'établissement.

La plus grande vigilance est attendue de tous en raison de la proximité du réseau de transport et de la circulation automobile.

Pour les deux roues, un lieu de garage est mis à disposition des élèves et doit obligatoirement être utilisé, à condition d'avoir rempli un formulaire spécifique en début d'année.

Les skates, les trottinettes et autres engins assimilés sont interdits à l'intérieur de l'établissement.

Une fois entrés dans l'Institution, les élèves du collège et du lycée ne peuvent en sortir qu'en fonction de leur emploi du temps, de la « fiche de circulation » ou des consignes du service « Vie Scolaire » ou de la Direction.

Les élèves doivent être entrés dans l'établissement à la première sonnerie. Dans tous les cas, les cours commencent à la 2^{ème} sonnerie.

TITRE 3 - COMPORTEMENT DES ELEVES

Le respect des personnes et des biens sera la base du comportement dans l'Institution.

Respect des personnes

Dans tout type de situation, les élèves doivent se respecter entre eux et respecter tous les personnels de l'établissement.

Environnement et respect des lieux de vie et du mobilier

La restauration est limitée aux lieux réservés à cet effet. Les élèves ne doivent en aucun cas circuler dans les couloirs ou les classes avec des gobelets ou toute boisson ou nourriture.

Des poubelles et des bacs de recyclage du papier sont mis à disposition dans l'ensemble de l'établissement. Pour l'ensemble de l'établissement, le personnel de service contribue à la maintenance des locaux mais n'a pas à gérer les négligences. Chacun aura le souci du matériel collectif et de la propreté de l'établissement. Les élèves et leurs familles peuvent être tenus financièrement responsables des dégradations engendrées.

Respect du matériel pédagogique et matériel informatique

Les élèves bénéficient, pour leur formation, d'un matériel coûteux, nécessaire à chacun. Ils doivent donc l'utiliser dans le cadre prévu et avec toutes les précautions nécessaires. Toute dégradation ou toute modification du matériel informatique ou de ses composants (logiciel, clavier, ...) pourra être considérée comme dégradation et sanctionnée.

Objets et transactions illicites

L'introduction dans l'établissement d'objets dangereux ou inappropriés est à proscrire.

Toutes transactions, de quelque nature qu'elles soient, à caractère privé (vente, échange...) sont rigoureusement interdites dans l'enceinte de l'Etablissement.

Pertes et vols

Dans tous les cas les objets personnels tels que ordinateur, téléphone portable, tablettes, calculatrices... sont sous la responsabilité de leur propriétaire, qui est invité à la plus grande vigilance.

Il est fortement déconseillé de venir avec des objets de valeurs (bijoux, stylos de valeur, sommes d'argent, etc...). En cas de nécessité absolue, il est préférable de les déposer auprès du CPE.

L'Etablissement ne peut être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol d'objet personnel. Cependant, les auteurs de vols, rackets, recels, seront sévèrement sanctionnés et passibles du conseil de discipline, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

Il est conseillé d'inscrire le nom et le prénom sur les objets scolaires et les vêtements.

Téléphones et autres appareils de communication

L'usage des téléphones portables et autres appareils de communication n'est autorisé que dans la cour et les foyers et uniquement pendant les récréations et pauses du midi. Le port des écouteurs et des casques est interdit dans l'enceinte de l'établissement et lors des trajets vers des lieux d'activité.

Réseaux sociaux

Les problèmes générés entre élèves par l'utilisation des réseaux sociaux et messageries instantanées engagent fortement la responsabilité des élèves et de leurs parents dès qu'ils sont mineurs. L'établissement se réserve le droit d'intervenir.

Droit à l'image

L'usage non pédagogique (d'appareil de prise de vue : notamment Ipad, téléphone portable, photos et films) est strictement interdit dans l'enceinte de l'établissement. De manière générale, toute utilisation des technologies de l'information et de la communication pouvant porter atteinte à l'Institution ou aux droits des personnes fera l'objet de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive, voire de poursuites judiciaires.

Toute utilisation de l'image d'une personne sans autorisation est interdite.

Tabac et autres produits

le tabac et la cigarette électronique sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.
La détention, l'usage et la commercialisation de l'alcool et de produits illicites sont rigoureusement interdits.

Tenue et comportement

La tenue vestimentaire est une façon de se respecter et de respecter l'autre. Elle doit être adaptée au lieu de travail.

Une tenue spécifique doit être réservée au sport.

L'Etablissement se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne qui ne respecte pas cette règle et reste seul juge de la tenue correcte. Une tenue de substitution pourra être proposée.

Attitudes provocatrices, tiraillements, brimades, bagarres (même amicales), injures, ne seront pas tolérés.

Tous les propos discriminatoires seront sévèrement sanctionnés.

Sauf raison dûment justifiée, tous couvre-chefs seront interdits dans l'établissement.

Circulation et sécurité

La circulation dans les couloirs et les escaliers obéit à des consignes de sécurité. Ces consignes sont communiquées en début d'année à chaque élève.

Les récréations se déroulent sur les cours, dans le respect des lieux précisés en début d'année.

Aucun élève ne peut s'attarder sur la cour de récréation, dans les salles de classe ou dans les couloirs pendant les heures de cours.

Aucun élève ne peut être autorisé à sortir de la classe durant un cours, ni durant les intercourses sauf sur autorisation du professeur.

Vidéosurveillance

Pour améliorer la sécurité des personnes et des biens et empêcher que quelques-uns ne viennent perturber la sérénité que chacun est en droit d'attendre, des caméras de vidéosurveillance ont été installées dans l'établissement et aux abords de celui-ci dans le respect des réglementations en vigueur.

TITRE 4 - PONCTUALITE ET ASSIDUITE

Ponctualité

En cas de retard, l'élève ne peut rejoindre sa classe que muni d'une autorisation d'entrée délivrée par la vie scolaire.

A partir de 3 retards non justifiés par les parents, l'élève sera sanctionné par le CPE.

Assiduité

Pour les absences prévisibles, une autorisation doit être demandée au C.P.E. au moins 48 h à l'avance. Les rendez-vous d'ordre personnel, les rendez-vous médicaux, leçons de conduite, etc, doivent, dans la mesure du possible, être pris en dehors des heures de cours.

En cas d'absence imprévisible, l'Institution doit être prévenue avant 10 heures auprès de la vie Scolaire **par téléphone au 03-27-94-46-73 ou par mail à absence@stjean-douai.eu**

Dès son retour, l'élève devra s'adresser au CPE ou au service Vie Scolaire, pour justifier de son absence même si les parents ont averti le vie scolaire au préalable, puis se présenter aux professeurs concernés.

Il est tenu de se mettre à jour (cours et travail donnés).

Nous insistons auprès des parents pour lutter contre les départs anticipés en vacances. Ces abus nuisent à la bonne marche des classes et à la progression du travail scolaire des élèves.

Responsabilité

Tout élève quittant l'Etablissement ou une activité scolaire à l'extérieur sans autorisation écrite et validée par le CPE et/ou par la Vie Scolaire sera sanctionné.

TITRE 5 - ATTITUDE DE TRAVAIL

Le sérieux, la motivation et l'implication de chacune et de chacun se manifestent d'abord par la qualité et la quantité du travail fourni, ainsi que par la participation à la vie de la classe.

Tout refus de travailler sera considéré comme une faute grave et passible d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement.

Conditions de travail

Les élèves doivent être en possession du matériel nécessaire pour suivre les cours.

Tricherie, fraude ou tentative de fraude

La tricherie et la falsification de documents sont une faute grave.

Elles seront sanctionnées.

Pendant les évaluations, tout usage de matériel connecté sans autorisation sera considéré comme tricherie.

TITRE 6 - SANCTIONS ET PROCEDURES DISCIPLINAIRES

1/ Sanctions

- Avertissement oral qui sera consigné dans le carnet de correspondance
- Travail supplémentaire à la maison
- Remarque écrite
- Travail supplémentaire en étude
- Retenue mercredi après-midi ou samedi matin (3 retenues entraîneront 1 conseil d'éducation)
- Exclusion temporaire : le chef d'établissement peut prononcer une exclusion temporaire jusqu'à 8 jours ouvrables
- Exclusion définitive

2/ Procédures disciplinaires

- Le conseil d'éducation
- Le conseil de discipline fait l'objet d'un règlement spécifique annexé au présent règlement.

Conseil d'éducation

Sa composition :

- Chef d'établissement ou directeur adjoint
- CPE
- Professeur principal et tout enseignant invité par le chef d'établissement
- Responsables légaux
- Elève

Son rôle :

Le conseil d'éducation est un temps de dialogue. Il a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires. Il doit favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée. Il doit amener l'élève dans une démarche pédagogique et éducative, à s'interroger sur le sens de sa conduite, les conséquences de ses actes pour lui-même et autrui.

TITRE 7 - POINT ECOUTE

L'établissement est attentif à l'accompagnement des élèves du point de vue de leur scolarité mais aussi de leur santé. C'est pourquoi, une psychologue assure des permanences régulièrement dans l'établissement et peut rencontrer l'élève à la demande de ce dernier.

Prise de rendez-vous, par l'élève, à l'accueil.

Ouverture du point écoute :

- le mardi et le vendredi 9h15-14h15

A Douai, le 06 avril 2017

Le chef d'établissement coordinateur

Les DS sont une mise en situation d'examen et se déroulent dans les mêmes conditions.

A savoir :

- 1) L'élève en retard se présentera à la vie scolaire avant d'être accepté en DS et devra justifier de son retard. Tout abus sera sanctionné.
- 2) L'entrée dans la salle DS se fait dans le calme 10 minutes avant l'heure indiquée.
- 3) Les DS ne pourront pas être rattrapés en cas d'absence puisque les conditions d'examens ne sont pas les mêmes et restent obligatoires. En cas d'absences répétées, la moyenne sera déclarée comme non significative dans le bulletin
- 4) Les portables éteints, montres connectées et les troussees sont dans les sacs. Les sacs sont déposés au fond de la salle.

La calculatrice utilisée devra comporter le mode « examen »

- 5) En cas de tricherie avérée ou suspicion de tricherie, le personnel d'éducation notera sur la copie et le PV, l'heure de la constatation et laissera composer l'élève jusqu'à la fin de l'épreuve.

L'élève sera ensuite convoqué par le CPE, le directeur adjoint et le professeur de la discipline. Si les faits sont avérés la sanction peut aller du 0/20 et/ou au renvoi temporaire.

- 6) Toute discussion, échange, prêt de matériel sera considéré comme tricherie.
- 7) Les élèves arrêteront de composer au signal du personnel d'éducation, qui ramassera les copies table par table.
- 8) Tant que l'ensemble des copies n'est pas récupéré, les élèves restent à leur table en silence.
- 9) Les élèves inscrivent leur nom, prénom, classe et le nom du professeur de la discipline sur la copie.
- 10) Aucune sortie aux toilettes pour un DS de 2 heures.
- 11) Toutefois, une sortie aux toilettes pour un DS de plus de 2h, est autorisée à partir d'2h après le début de l'épreuve et après avoir émargé.

Annexe 6

Règlement Intérieur du conseil de discipline

Saint Jean Douai : collège, lycée et classes préparatoires

Préambule

La mise en place d'un conseil de discipline dans un établissement scolaire privé, sous contrat avec l'Etat, relève du domaine de la vie scolaire, ce qui est à distinguer de l'enseignement qui est l'objet du contrat.

Un conseil de discipline est une instance éducative.

C'est le chef d'établissement qui en a la responsabilité.

Les sanctions

Dans un établissement scolaire, les sanctions s'inscrivent dans la visée éducative du projet de l'établissement.

On rappellera que la sanction permet de construire le rapport à la Loi, que les sanctions doivent être progressives, adaptées à l'âge, à la situation de l'élève, et comprise par celui-ci afin de l'aider à grandir.

Étapes préalables

Il est essentiel de rappeler que le conseil de discipline est la dernière étape d'un processus qui peut comporter des rendez-vous avec les enseignants, le professeur principal, le conseiller principal d'éducation, le directeur adjoint, la tenue d'un ou plusieurs conseils d'éducation.

En tout état de cause, ces rendez-vous ou conseils ne peuvent pas décider d'un renvoi définitif.

Le conseil de discipline

Un conseil de discipline ne peut pas être convoqué dès la première « faute » d'un élève, sauf cas de faute très lourde (violences, agressions ou faits pouvant porter atteinte à l'intégrité des personnes), et/ou manquement grave au règlement susceptible de rompre le contrat de scolarisation de l'élève.

- **La composition du conseil de discipline**

La composition du conseil de discipline doit obligatoirement être indiquée dans le règlement intérieur. Il comprend : le chef d'établissement qui le préside, le directeur adjoint, le cadre éducatif, le professeur principal, des enseignants de la classe, le ou les parents correspondants de la classe.

Les élèves délégués de la classe et toute personne capable d'éclairer les faits peuvent être invités au conseil de discipline par le chef d'établissement avec voix consultative, et sans qu'ils participent à la délibération et à la décision finale.

Toute personne non invitée au conseil de discipline par le chef d'établissement ne sera pas autorisée à assister et/ou à participer de quelque manière que ce soit au conseil de discipline.

- **La convocation**

Elle doit être envoyée avec un délai suffisant pour que les personnes concernées puissent être présentes au conseil de discipline : 5 jours à l'avance au moins.

Le chef d'établissement convoque :

- L'élève concerné
- Ses parents ou son représentant légal, lorsque l'élève est mineur
- Les membres du conseil de discipline
- Eventuellement toute personne qu'il juge utile d'entendre

Sur la convocation seront précisés le Nom et Prénom de l'élève, et le motif du conseil de discipline.

Pour les responsables légaux, le courrier sera envoyé en recommandé ou remis en mains propres contre décharge.

- **Le déroulement du conseil**

Tous les participants sont tenus au devoir de confidentialité et de réserve.

Un procès-verbal de séance, signé du chef d'établissement, est établi. Y est joint une feuille d'émargement de toutes les personnes présentes, avec précision du rôle (de la qualité) de chacun.

1^{er} temps : nous exposons les faits

2^{ème} temps : le chef d'établissement ou le directeur adjoint donne la parole à la famille et l'élève

3^{ème} temps : délibération, décision (les professeurs donnent un avis)

- **Décision**

Après avoir recueilli l'avis du conseil de discipline, le chef d'établissement prend la responsabilité de la décision. En cas de vote, le chef d'établissement, seul habilité à prononcer l'exclusion, n'y prend pas part. Il décide de mettre en œuvre ou non la sanction proposée par le conseil. Cette décision n'ouvre pas droit à « appel ».

- **La notification de la décision**

Elle est faite oralement après le conseil **et** par courrier recommandé, doublé d'un envoi simple, dans les plus brefs délais.

N.B. : Le chef d'établissement se réserve le droit d'exclure définitivement un élève sans la tenue d'un conseil de discipline.



Notes

Vos contacts



Ecole Saint Jean

246 rue Saint Jean
BP 70639
59506 DOUAI Cedex
☎ 03 27 94 46 61
Fax : 03.27.98.86.89
secretariat.ecole@stjean-douai.eu

Chef d'établissement 1^{er} degré :
Evelyne SMOCZYK
e.smoczyk@stjean-douai.eu



Collège et Lycée Saint Jean

246 rue Saint Jean
59506 DOUAI Cedex
☎ 03 27 94 46 60
Fax : 03 27 96 89 03
contact@stjean-douai.eu

Chef d'établissement coordinateur :
Christophe GEORGES

Directeur adjoint du collège :
Bertrand RENAULT

Directeur adjoint du lycée :
Odin FRENEL

**Pour signaler une absence
au collège ou au lycée :**
☎ 03-27-94-46-73
absence@stjean-douai.eu

Classes Préparatoires Saint Jean

246 rue Saint Jean
59506 DOUAI Cedex
Tél : 03 27 94 46 60
Fax : 03 27 96 89 03
Contact@stjean-douai.eu

Directeur adjoint aux classes préparatoires :
Jean-René MASQUELIER